

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

5) – Vote du budget primitif 2018

Après une lecture détaillée, le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement: Dépenses = 1 078 787.00€
 Recettes = 1 078 787.00€
- Section d'investissement: Dépenses = 728 219.37€
 Recettes = 728 219.37€

6) – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 25/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2013, émis au nom de SASCV OBITIC GREEN POWER pour un montant de 120 euros.
- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2008-2015, émis au nom de l'EARL MENAGER pour un montant de 988.04 euros.

7) – Convention accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} septembre 2014, le service de l'accueil périscolaire est réalisé en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44).

Les PEP44 s'engagent à maintenir le service de l'accueil périscolaire et la commune verse à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année.

Le montant 2018 est égal à 24 772.90€.

8) – Participation 2018 musique et danse en Loire-Atlantique

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation financière pour l'année 2018 égale à 15.24€ complétée de 1.38€ par habitant, soit un total de 1 943.10€

9) – Cotisation 2018 à ADICLA

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de cotiser à l'ADICLA, une association d'information communale de Loire Atlantique. Le montant de la participation 2018 est de 237.49€ soit 0.17€ par habitant.

10) – Cotisation lutte contre les ragondins 2018

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs. Cette année 2018, la subvention ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44 est de 261.25€.

11) – Participation au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS et décide d'inscrire la somme de 3 090€.

12) – Questions diverses

- Projet de nom pour l'école publique : Les enfants ont travaillé sur la recherche d'un nom pour l'école. L'étude se poursuit et fera l'objet d'un vote très prochainement,

-Monsieur Sylvestre, adjoint à la voirie nous informe que suite à la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement d'un parking au stade Plissonneau, l'offre de l'entreprise LANDAIS a été retenue.

-Le tour de France de cyclisme : prise en charge par la commune sur les emplacements des parking et des points de restauration. Le département prendra en charge la signalisation et les points de sécurité du tour.

-Changement de prestataire pour la réalisation des bulletins informations. C'est Lunéa infographie qui a obtenu le marché conception graphique et imprimerie LE SILLON pour reproduction/façonnage.

XXXXXXXXXX

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

5) – Vote du budget primitif 2018

Après une lecture détaillée, le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement: Dépenses = 1 078 787.00€
 Recettes = 1 078 787.00€
- Section d'investissement: Dépenses = 728 219.37€
 Recettes = 728 219.37€

6) – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 25/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2013, émis au nom de SASCV OBITIC GREEN POWER pour un montant de 120 euros.
- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2008-2015, émis au nom de l'EARL MENAGER pour un montant de 988.04 euros.

7) – Convention accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} septembre 2014, le service de l'accueil périscolaire est réalisé en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44).

Les PEP44 s'engagent à maintenir le service de l'accueil périscolaire et la commune verse à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année.

Le montant 2018 est égal à 24 772.90€.

8) – Participation 2018 musique et danse en Loire-Atlantique

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation financière pour l'année 2018 égale à 15.24€ complétée de 1.38€ par habitant, soit un total de 1 943.10€

9) – Cotisation 2018 à ADICLA

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de cotiser à l'ADICLA, une association d'information communale de Loire Atlantique. Le montant de la participation 2018 est de 237.49€ soit 0.17€ par habitant.

10) – Cotisation lutte contre les ragondins 2018

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs. Cette année 2018, la subvention ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44 est de 261.25€.

11) – Participation au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS et décide d'inscrire la somme de 3 090€.

12) – Questions diverses

- Projet de nom pour l'école publique : Les enfants ont travaillé sur la recherche d'un nom pour l'école. L'étude se poursuit et fera l'objet d'un vote très prochainement,

-Monsieur Sylvestre, adjoint à la voirie nous informe que suite à la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement d'un parking au stade Plissonneau, l'offre de l'entreprise LANDAIS a été retenue.

-Le tour de France de cyclisme : prise en charge par la commune sur les emplacements des parking et des points de restauration. Le département prendra en charge la signalisation et les points de sécurité du tour.

-Changement de prestataire pour la réalisation des bulletins informations. C'est Lunéa infographie qui a obtenu le marché conception graphique et imprimerie LE SILLON pour reproduction/façonnage.

XXXXXXXXXX

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

5) – Vote du budget primitif 2018

Après une lecture détaillée, le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement: Dépenses = 1 078 787.00€
 Recettes = 1 078 787.00€
- Section d'investissement: Dépenses = 728 219.37€
 Recettes = 728 219.37€

6) – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 25/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2013, émis au nom de SASCV OBITIC GREEN POWER pour un montant de 120 euros.
- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2008-2015, émis au nom de l'EARL MENAGER pour un montant de 988.04 euros.

7) – Convention accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} septembre 2014, le service de l'accueil périscolaire est réalisé en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44).

Les PEP44 s'engagent à maintenir le service de l'accueil périscolaire et la commune verse à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année.

Le montant 2018 est égal à 24 772.90€.

8) – Participation 2018 musique et danse en Loire-Atlantique

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation financière pour l'année 2018 égale à 15.24€ complétée de 1.38€ par habitant, soit un total de 1 943.10€

9) – Cotisation 2018 à ADICLA

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de cotiser à l'ADICLA, une association d'information communale de Loire Atlantique. Le montant de la participation 2018 est de 237.49€ soit 0.17€ par habitant.

10) – Cotisation lutte contre les ragondins 2018

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs. Cette année 2018, la subvention ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44 est de 261.25€.

11) – Participation au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS et décide d'inscrire la somme de 3 090€.

12) – Questions diverses

- Projet de nom pour l'école publique : Les enfants ont travaillé sur la recherche d'un nom pour l'école. L'étude se poursuit et fera l'objet d'un vote très prochainement,

-Monsieur Sylvestre, adjoint à la voirie nous informe que suite à la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement d'un parking au stade Plissonneau, l'offre de l'entreprise LANDAIS a été retenue.

-Le tour de France de cyclisme : prise en charge par la commune sur les emplacements des parking et des points de restauration. Le département prendra en charge la signalisation et les points de sécurité du tour.

-Changement de prestataire pour la réalisation des bulletins informations. C'est Lunéa infographie qui a obtenu le marché conception graphique et imprimerie LE SILLON pour reproduction/façonnage.

XXXXXXXXXX

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

5) – Vote du budget primitif 2018

Après une lecture détaillée, le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement: Dépenses = 1 078 787.00€
 Recettes = 1 078 787.00€
- Section d'investissement: Dépenses = 728 219.37€
 Recettes = 728 219.37€

6) – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 25/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2013, émis au nom de SASCV OBITIC GREEN POWER pour un montant de 120 euros.
- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2008-2015, émis au nom de l'EARL MENAGER pour un montant de 988.04 euros.

7) – Convention accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} septembre 2014, le service de l'accueil périscolaire est réalisé en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44).

Les PEP44 s'engagent à maintenir le service de l'accueil périscolaire et la commune verse à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année.

Le montant 2018 est égal à 24 772.90€.

8) – Participation 2018 musique et danse en Loire-Atlantique

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation financière pour l'année 2018 égale à 15.24€ complétée de 1.38€ par habitant, soit un total de 1 943.10€

9) – Cotisation 2018 à ADICLA

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de cotiser à l'ADICLA, une association d'information communale de Loire Atlantique. Le montant de la participation 2018 est de 237.49€ soit 0.17€ par habitant.

10) – Cotisation lutte contre les ragondins 2018

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs. Cette année 2018, la subvention ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44 est de 261.25€.

11) – Participation au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS et décide d'inscrire la somme de 3 090€.

12) – Questions diverses

- Projet de nom pour l'école publique : Les enfants ont travaillé sur la recherche d'un nom pour l'école. L'étude se poursuit et fera l'objet d'un vote très prochainement,

-Monsieur Sylvestre, adjoint à la voirie nous informe que suite à la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement d'un parking au stade Plissonneau, l'offre de l'entreprise LANDAIS a été retenue.

-Le tour de France de cyclisme : prise en charge par la commune sur les emplacements des parking et des points de restauration. Le département prendra en charge la signalisation et les points de sécurité du tour.

-Changement de prestataire pour la réalisation des bulletins informations. C'est Lunéa infographie qui a obtenu le marché conception graphique et imprimerie LE SILLON pour reproduction/façonnage.

XXXXXXXXXX

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

5) – Vote du budget primitif 2018

Après une lecture détaillée, le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement: Dépenses = 1 078 787.00€
 Recettes = 1 078 787.00€
- Section d'investissement: Dépenses = 728 219.37€
 Recettes = 728 219.37€

6) – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 25/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2013, émis au nom de SASCV OBITIC GREEN POWER pour un montant de 120 euros.
- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2008-2015, émis au nom de l'EARL MENAGER pour un montant de 988.04 euros.

7) – Convention accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} septembre 2014, le service de l'accueil périscolaire est réalisé en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44).

Les PEP44 s'engagent à maintenir le service de l'accueil périscolaire et la commune verse à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année.

Le montant 2018 est égal à 24 772.90€.

8) – Participation 2018 musique et danse en Loire-Atlantique

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation financière pour l'année 2018 égale à 15.24€ complétée de 1.38€ par habitant, soit un total de 1 943.10€

9) – Cotisation 2018 à ADICLA

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de cotiser à l'ADICLA, une association d'information communale de Loire Atlantique. Le montant de la participation 2018 est de 237.49€ soit 0.17€ par habitant.

10) – Cotisation lutte contre les ragondins 2018

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs. Cette année 2018, la subvention ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44 est de 261.25€.

11) – Participation au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS et décide d'inscrire la somme de 3 090€.

12) – Questions diverses

- Projet de nom pour l'école publique : Les enfants ont travaillé sur la recherche d'un nom pour l'école. L'étude se poursuit et fera l'objet d'un vote très prochainement,

-Monsieur Sylvestre, adjoint à la voirie nous informe que suite à la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement d'un parking au stade Plissonneau, l'offre de l'entreprise LANDAIS a été retenue.

-Le tour de France de cyclisme : prise en charge par la commune sur les emplacements des parking et des points de restauration. Le département prendra en charge la signalisation et les points de sécurité du tour.

-Changement de prestataire pour la réalisation des bulletins informations. C'est Lunéa infographie qui a obtenu le marché conception graphique et imprimerie LE SILLON pour reproduction/façonnage.

XXXXXXXXXX

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

5) – Vote du budget primitif 2018

Après une lecture détaillée, le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement: Dépenses = 1 078 787.00€
 Recettes = 1 078 787.00€
- Section d'investissement: Dépenses = 728 219.37€
 Recettes = 728 219.37€

6) – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 25/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2013, émis au nom de SASCV OBITIC GREEN POWER pour un montant de 120 euros.
- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2008-2015, émis au nom de l'EARL MENAGER pour un montant de 988.04 euros.

7) – Convention accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} septembre 2014, le service de l'accueil périscolaire est réalisé en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44).

Les PEP44 s'engagent à maintenir le service de l'accueil périscolaire et la commune verse à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année.

Le montant 2018 est égal à 24 772.90€.

8) – Participation 2018 musique et danse en Loire-Atlantique

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation financière pour l'année 2018 égale à 15.24€ complétée de 1.38€ par habitant, soit un total de 1 943.10€

9) – Cotisation 2018 à ADICLA

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de cotiser à l'ADICLA, une association d'information communale de Loire Atlantique. Le montant de la participation 2018 est de 237.49€ soit 0.17€ par habitant.

10) – Cotisation lutte contre les ragondins 2018

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs. Cette année 2018, la subvention ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44 est de 261.25€.

11) – Participation au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS et décide d'inscrire la somme de 3 090€.

12) – Questions diverses

- Projet de nom pour l'école publique : Les enfants ont travaillé sur la recherche d'un nom pour l'école. L'étude se poursuit et fera l'objet d'un vote très prochainement,

-Monsieur Sylvestre, adjoint à la voirie nous informe que suite à la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement d'un parking au stade Plissonneau, l'offre de l'entreprise LANDAIS a été retenue.

-Le tour de France de cyclisme : prise en charge par la commune sur les emplacements des parking et des points de restauration. Le département prendra en charge la signalisation et les points de sécurité du tour.

-Changement de prestataire pour la réalisation des bulletins informations. C'est Lunéa infographie qui a obtenu le marché conception graphique et imprimerie LE SILLON pour reproduction/façonnage.

XXXXXXXXXX

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

5) – Vote du budget primitif 2018

Après une lecture détaillée, le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement: Dépenses = 1 078 787.00€
 Recettes = 1 078 787.00€
- Section d'investissement: Dépenses = 728 219.37€
 Recettes = 728 219.37€

6) – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 25/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2013, émis au nom de SASCV OBITIC GREEN POWER pour un montant de 120 euros.
- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2008-2015, émis au nom de l'EARL MENAGER pour un montant de 988.04 euros.

7) – Convention accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} septembre 2014, le service de l'accueil périscolaire est réalisé en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44).

Les PEP44 s'engagent à maintenir le service de l'accueil périscolaire et la commune verse à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année.

Le montant 2018 est égal à 24 772.90€.

8) – Participation 2018 musique et danse en Loire-Atlantique

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation financière pour l'année 2018 égale à 15.24€ complétée de 1.38€ par habitant, soit un total de 1 943.10€

9) – Cotisation 2018 à ADICLA

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de cotiser à l'ADICLA, une association d'information communale de Loire Atlantique. Le montant de la participation 2018 est de 237.49€ soit 0.17€ par habitant.

10) – Cotisation lutte contre les ragondins 2018

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs. Cette année 2018, la subvention ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44 est de 261.25€.

11) – Participation au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS et décide d'inscrire la somme de 3 090€.

12) – Questions diverses

- Projet de nom pour l'école publique : Les enfants ont travaillé sur la recherche d'un nom pour l'école. L'étude se poursuit et fera l'objet d'un vote très prochainement,

-Monsieur Sylvestre, adjoint à la voirie nous informe que suite à la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement d'un parking au stade Plissonneau, l'offre de l'entreprise LANDAIS a été retenue.

-Le tour de France de cyclisme : prise en charge par la commune sur les emplacements des parking et des points de restauration. Le département prendra en charge la signalisation et les points de sécurité du tour.

-Changement de prestataire pour la réalisation des bulletins informations. C'est Lunéa infographie qui a obtenu le marché conception graphique et imprimerie LE SILLON pour reproduction/façonnage.

XXXXXXXXXX

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

5) – Vote du budget primitif 2018

Après une lecture détaillée, le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement: Dépenses = 1 078 787.00€
 Recettes = 1 078 787.00€
- Section d'investissement: Dépenses = 728 219.37€
 Recettes = 728 219.37€

6) – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 25/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2013, émis au nom de SASCV OBITIC GREEN POWER pour un montant de 120 euros.
- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2008-2015, émis au nom de l'EARL MENAGER pour un montant de 988.04 euros.

7) – Convention accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} septembre 2014, le service de l'accueil périscolaire est réalisé en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44).

Les PEP44 s'engagent à maintenir le service de l'accueil périscolaire et la commune verse à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année.

Le montant 2018 est égal à 24 772.90€.

8) – Participation 2018 musique et danse en Loire-Atlantique

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation financière pour l'année 2018 égale à 15.24€ complétée de 1.38€ par habitant, soit un total de 1 943.10€

9) – Cotisation 2018 à ADICLA

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de cotiser à l'ADICLA, une association d'information communale de Loire Atlantique. Le montant de la participation 2018 est de 237.49€ soit 0.17€ par habitant.

10) – Cotisation lutte contre les ragondins 2018

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs. Cette année 2018, la subvention ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44 est de 261.25€.

11) – Participation au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS et décide d'inscrire la somme de 3 090€.

12) – Questions diverses

- Projet de nom pour l'école publique : Les enfants ont travaillé sur la recherche d'un nom pour l'école. L'étude se poursuit et fera l'objet d'un vote très prochainement,

-Monsieur Sylvestre, adjoint à la voirie nous informe que suite à la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement d'un parking au stade Plissonneau, l'offre de l'entreprise LANDAIS a été retenue.

-Le tour de France de cyclisme : prise en charge par la commune sur les emplacements des parking et des points de restauration. Le département prendra en charge la signalisation et les points de sécurité du tour.

-Changement de prestataire pour la réalisation des bulletins informations. C'est Lunéa infographie qui a obtenu le marché conception graphique et imprimerie LE SILLON pour reproduction/façonnage.

XXXXXXXXXX

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

5) – Vote du budget primitif 2018

Après une lecture détaillée, le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement: Dépenses = 1 078 787.00€
 Recettes = 1 078 787.00€
- Section d'investissement: Dépenses = 728 219.37€
 Recettes = 728 219.37€

6) – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 25/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2013, émis au nom de SASCV OBITIC GREEN POWER pour un montant de 120 euros.
- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2008-2015, émis au nom de l'EARL MENAGER pour un montant de 988.04 euros.

7) – Convention accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} septembre 2014, le service de l'accueil périscolaire est réalisé en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44).

Les PEP44 s'engagent à maintenir le service de l'accueil périscolaire et la commune verse à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année.

Le montant 2018 est égal à 24 772.90€.

8) – Participation 2018 musique et danse en Loire-Atlantique

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation financière pour l'année 2018 égale à 15.24€ complétée de 1.38€ par habitant, soit un total de 1 943.10€

9) – Cotisation 2018 à ADICLA

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de cotiser à l'ADICLA, une association d'information communale de Loire Atlantique. Le montant de la participation 2018 est de 237.49€ soit 0.17€ par habitant.

10) – Cotisation lutte contre les ragondins 2018

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs. Cette année 2018, la subvention ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44 est de 261.25€.

11) – Participation au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS et décide d'inscrire la somme de 3 090€.

12) – Questions diverses

- Projet de nom pour l'école publique : Les enfants ont travaillé sur la recherche d'un nom pour l'école. L'étude se poursuit et fera l'objet d'un vote très prochainement,

-Monsieur Sylvestre, adjoint à la voirie nous informe que suite à la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement d'un parking au stade Plissonneau, l'offre de l'entreprise LANDAIS a été retenue.

-Le tour de France de cyclisme : prise en charge par la commune sur les emplacements des parking et des points de restauration. Le département prendra en charge la signalisation et les points de sécurité du tour.

-Changement de prestataire pour la réalisation des bulletins informations. C'est Lunéa infographie qui a obtenu le marché conception graphique et imprimerie LE SILLON pour reproduction/façonnage.

XXXXXXXXXX

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

5) – Vote du budget primitif 2018

Après une lecture détaillée, le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement: Dépenses = 1 078 787.00€
 Recettes = 1 078 787.00€
- Section d'investissement: Dépenses = 728 219.37€
 Recettes = 728 219.37€

6) – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 25/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2013, émis au nom de SASCV OBITIC GREEN POWER pour un montant de 120 euros.
- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2008-2015, émis au nom de l'EARL MENAGER pour un montant de 988.04 euros.

7) – Convention accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} septembre 2014, le service de l'accueil périscolaire est réalisé en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44).

Les PEP44 s'engagent à maintenir le service de l'accueil périscolaire et la commune verse à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année.

Le montant 2018 est égal à 24 772.90€.

8) – Participation 2018 musique et danse en Loire-Atlantique

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation financière pour l'année 2018 égale à 15.24€ complétée de 1.38€ par habitant, soit un total de 1 943.10€

9) – Cotisation 2018 à ADICLA

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de cotiser à l'ADICLA, une association d'information communale de Loire Atlantique. Le montant de la participation 2018 est de 237.49€ soit 0.17€ par habitant.

10) – Cotisation lutte contre les ragondins 2018

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs. Cette année 2018, la subvention ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44 est de 261.25€.

11) – Participation au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS et décide d'inscrire la somme de 3 090€.

12) – Questions diverses

- Projet de nom pour l'école publique : Les enfants ont travaillé sur la recherche d'un nom pour l'école. L'étude se poursuit et fera l'objet d'un vote très prochainement,

-Monsieur Sylvestre, adjoint à la voirie nous informe que suite à la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement d'un parking au stade Plissonneau, l'offre de l'entreprise LANDAIS a été retenue.

-Le tour de France de cyclisme : prise en charge par la commune sur les emplacements des parking et des points de restauration. Le département prendra en charge la signalisation et les points de sécurité du tour.

-Changement de prestataire pour la réalisation des bulletins informations. C'est Lunéa infographie qui a obtenu le marché conception graphique et imprimerie LE SILLON pour reproduction/façonnage.

XXXXXXXXXX

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

5) – Vote du budget primitif 2018

Après une lecture détaillée, le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement: Dépenses = 1 078 787.00€
 Recettes = 1 078 787.00€
- Section d'investissement: Dépenses = 728 219.37€
 Recettes = 728 219.37€

6) – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 25/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2013, émis au nom de SASCV OBITIC GREEN POWER pour un montant de 120 euros.
- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2008-2015, émis au nom de l'EARL MENAGER pour un montant de 988.04 euros.

7) – Convention accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} septembre 2014, le service de l'accueil périscolaire est réalisé en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44).

Les PEP44 s'engagent à maintenir le service de l'accueil périscolaire et la commune verse à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année.

Le montant 2018 est égal à 24 772.90€.

8) – Participation 2018 musique et danse en Loire-Atlantique

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation financière pour l'année 2018 égale à 15.24€ complétée de 1.38€ par habitant, soit un total de 1 943.10€

9) – Cotisation 2018 à ADICLA

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de cotiser à l'ADICLA, une association d'information communale de Loire Atlantique. Le montant de la participation 2018 est de 237.49€ soit 0.17€ par habitant.

10) – Cotisation lutte contre les ragondins 2018

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs. Cette année 2018, la subvention ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44 est de 261.25€.

11) – Participation au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS et décide d'inscrire la somme de 3 090€.

12) – Questions diverses

- Projet de nom pour l'école publique : Les enfants ont travaillé sur la recherche d'un nom pour l'école. L'étude se poursuit et fera l'objet d'un vote très prochainement,

-Monsieur Sylvestre, adjoint à la voirie nous informe que suite à la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement d'un parking au stade Plissonneau, l'offre de l'entreprise LANDAIS a été retenue.

-Le tour de France de cyclisme : prise en charge par la commune sur les emplacements des parking et des points de restauration. Le département prendra en charge la signalisation et les points de sécurité du tour.

-Changement de prestataire pour la réalisation des bulletins informations. C'est Lunéa infographie qui a obtenu le marché conception graphique et imprimerie LE SILLON pour reproduction/façonnage.

XXXXXXXXXX

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

5) – Vote du budget primitif 2018

Après une lecture détaillée, le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement: Dépenses = 1 078 787.00€
 Recettes = 1 078 787.00€
- Section d'investissement: Dépenses = 728 219.37€
 Recettes = 728 219.37€

6) – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 25/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2013, émis au nom de SASCV OBITIC GREEN POWER pour un montant de 120 euros.
- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2008-2015, émis au nom de l'EARL MENAGER pour un montant de 988.04 euros.

7) – Convention accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} septembre 2014, le service de l'accueil périscolaire est réalisé en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44).

Les PEP44 s'engagent à maintenir le service de l'accueil périscolaire et la commune verse à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année.

Le montant 2018 est égal à 24 772.90€.

8) – Participation 2018 musique et danse en Loire-Atlantique

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation financière pour l'année 2018 égale à 15.24€ complétée de 1.38€ par habitant, soit un total de 1 943.10€

9) – Cotisation 2018 à ADICLA

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de cotiser à l'ADICLA, une association d'information communale de Loire Atlantique. Le montant de la participation 2018 est de 237.49€ soit 0.17€ par habitant.

10) – Cotisation lutte contre les ragondins 2018

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs. Cette année 2018, la subvention ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44 est de 261.25€.

11) – Participation au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS et décide d'inscrire la somme de 3 090€.

12) – Questions diverses

- Projet de nom pour l'école publique : Les enfants ont travaillé sur la recherche d'un nom pour l'école. L'étude se poursuit et fera l'objet d'un vote très prochainement,

-Monsieur Sylvestre, adjoint à la voirie nous informe que suite à la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement d'un parking au stade Plissonneau, l'offre de l'entreprise LANDAIS a été retenue.

-Le tour de France de cyclisme : prise en charge par la commune sur les emplacements des parking et des points de restauration. Le département prendra en charge la signalisation et les points de sécurité du tour.

-Changement de prestataire pour la réalisation des bulletins informations. C'est Lunéa infographie qui a obtenu le marché conception graphique et imprimerie LE SILLON pour reproduction/façonnage.

XXXXXXXXXX

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD,

Etait absent : Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Laurent LOQUET a donné pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 19/02/2018.

1)-Approbation du compte administratif 2017-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		253 332.10€		186 631.00€
Opération	317 099.68€	357 458.66€	910 717.97€	1 058 423.10€
TOTAUX	317 099.68€	610 790.76€	822 034.11€	1 245 054.10 €
Résultat clôture		293 691.08€		334 336.13€

Résultats de l'exercice 2017 : en section de fonctionnement, on a un excédent de 147 705€ et en investissement, un excédent de 40 358€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont importants.

Montant = 295 696€ correspondant en partie aux travaux église à terminer. Ces dépenses seront financées par le report de crédits en section d'investissement,

2) –Approbation du compte de gestion 2017-Budget principal

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3)- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget général

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 334 336.13€.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 184 336.13 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 150 000.00€

4) – Vote des taux 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2018 en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 22.51%, Taxe Foncier Bâti : 22.77%, Taxe Foncier Non Bâti : 58.84%

5) – Vote du budget primitif 2018

Après une lecture détaillée, le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement: Dépenses = 1 078 787.00€
 Recettes = 1 078 787.00€
- Section d'investissement: Dépenses = 728 219.37€
 Recettes = 728 219.37€

6) – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 25/02/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2013, émis au nom de SASCV OBITIC GREEN POWER pour un montant de 120 euros.
- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, de l'exercice 2008-2015, émis au nom de l'EARL MENAGER pour un montant de 988.04 euros.

7) – Convention accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} septembre 2014, le service de l'accueil périscolaire est réalisé en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44).

Les PEP44 s'engagent à maintenir le service de l'accueil périscolaire et la commune verse à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année.

Le montant 2018 est égal à 24 772.90€.

8) – Participation 2018 musique et danse en Loire-Atlantique

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation financière pour l'année 2018 égale à 15.24€ complétée de 1.38€ par habitant, soit un total de 1 943.10€

9) – Cotisation 2018 à ADICLA

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de cotiser à l'ADICLA, une association d'information communale de Loire Atlantique. Le montant de la participation 2018 est de 237.49€ soit 0.17€ par habitant.

10) – Cotisation lutte contre les ragondins 2018

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs. Cette année 2018, la subvention ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44 est de 261.25€.

11) – Participation au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS et décide d'inscrire la somme de 3 090€.

12) – Questions diverses

- Projet de nom pour l'école publique : Les enfants ont travaillé sur la recherche d'un nom pour l'école. L'étude se poursuit et fera l'objet d'un vote très prochainement,

-Monsieur Sylvestre, adjoint à la voirie nous informe que suite à la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement d'un parking au stade Plissonneau, l'offre de l'entreprise LANDAIS a été retenue.

-Le tour de France de cyclisme : prise en charge par la commune sur les emplacements des parking et des points de restauration. Le département prendra en charge la signalisation et les points de sécurité du tour.

-Changement de prestataire pour la réalisation des bulletins informations. C'est Lunéa infographie qui a obtenu le marché conception graphique et imprimerie LE SILLON pour reproduction/façonnage.

XXXXXXXXXX